

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 578 722

②1 N° d'enregistrement national :

86 03573

⑤1 Int Cl' : A 24 F 19/14.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 13 mars 1986.

③0 Priorité : GR, 14 mars 1985, n° 85.0643/H.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 38 du 19 septembre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *MENTZOS Vassilis*. — GR.

⑦2 Inventeur(s) : Vassilis Mentzos.

⑦3 Titulaire(s) :

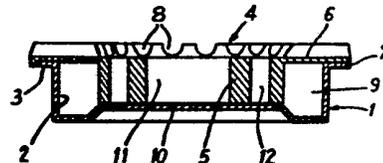
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet André Lemonnier.

⑤4 Cendrier.

⑤7 La présente invention concerne les cendriers pour fu-
meurs.

Le cendrier comporte de façon connue un réceptacle pour
les cendres et mégots, ce réceptacle présentant un fond
sensiblement plat avec de plus, conformément à l'invention, un
corps 5 susceptible de venir par sa face inférieure sensible-
ment en appui sur le fond 10 du réceptacle 1 avec dans ce
corps une pluralité de cheminées cylindriques 12 de diamètre
légèrement supérieur au diamètre d'une cigarette.

Ce cendrier permet d'étouffer les mégots en les engageant
dans les cheminées 12.



FR 2 578 722 - A1

Cendrier.

La présente invention concerne les cendriers utilisés par les fumeurs de cigarettes et elle a pour but de créer un tel cendrier qui assure l'extinction automatique de la cigarette ou du mégot.

5

Lorsque le fumeur désire éteindre sa cigarette ou son mégot avec les cendriers actuellement connus, il écrase celui-ci dans le fond ou sur le bord du cendrier ce qui entraîne ultérieurement une opération de nettoyage difficile en raison de l'agglomération des cendres par une matière goudronneuse. Si la cigarette ou le mégot est simplement abandonné dans le cendrier, il continue à se consumer en dégageant de la fumée et des odeurs désagréables.

15 On a créé des cendriers qui comportent une cavité fermée par des volets susceptibles d'être ouverts pour faire tomber la

cigarette ou le mégot dans la cavité formant réceptacle pour les cendres et mégots. Le mécanisme de commande des volets de ces cendriers est complexe et il est nécessaire pour vider le cendrier de retirer le couvercle comportant lesdits volets, 5 le couvercle devant être adapté de façon étanche sur le réceptacle formant cendrier proprement dit pour éviter la dispersion dans l'atmosphère de la fumée et des odeurs produites entre la chute du mégot dans le cendrier et son extinction complète par étouffement.

10

Le cendrier conforme à l'invention a pour but de remédier à ces inconvénients et d'assurer notamment une extinction rapide et sans dégagement de fumées et d'odeurs de la cigarette, ledit cendrier pouvant être vidé facilement.

15

Le cendrier qui comporte de façon connue un réceptacle pour les cendres et mégots avec un fond sensiblement plat est caractérisé en ce qu'il comporte un corps susceptible de venir par sa face inférieure sensiblement en appui sur le fond du 20 réceptacle avec, dans ce corps, une pluralité de cheminées cylindriques de diamètre légèrement supérieur au diamètre d'une cigarette.

Pour éteindre une cigarette ou un mégot, on en engage l'extré- 25 mité allumée dans une cheminée et on le laisse tomber, l'extinction étant assurée automatiquement et rapidement par étouffement de la partie qui se consume dans le fond de la cheminée, le bout de la cigarette engagé dans la cheminée formant automatiquement bouchon.

30

Après extinction de la cigarette ou du mégot, plus particulière- ment après utilisation de l'ensemble ou d'une grande partie des cheminées du corps, il suffit de soulever le corps pour que les mégots tombent dans le réceptacle. Si la partie du 35 fond du réceptacle sur laquelle viennent en contact les bases des cheminées est légèrement surélevée par rapport au reste

du fond, les cendres et mégots sont écartés de cette surface et le corps peut être remis en place sans vidage du réceptacle. Pour vider le réceptacle il suffit de retirer le corps qui peut être simplement en appui emboîté sur les bords du réceptacle.

Selon un mode de réalisation préférentiel, les cheminées sont disposées selon un cercle entourant un puits central susceptible de recevoir les cendres à la manière usuelle et la périphérie de la surface supérieure du corps est conformée pour former des repose-cigarettes.

Un mode de réalisation préférentiel sera décrit ci-après avec référence au dessin ci-annexé dans lequel:

15

La figure 1 est une vue en plan du cendrier et la figure 2 en est une vue en coupe diamétrale par II-II de figure 1.

20 Dans les dessins la référence 1 désigne le réceptacle dans son ensemble, lequel comporte une partie cylindrique centrale 2 et une couronne annulaire 3 le long du bord supérieur de la partie cylindrique.

25 La référence 4 désigne le corps dans son ensemble, celui-ci comportant un noyau central 5 constitué par une paroi cylindrique épaisse qui porte à sa partie supérieure une couronne annulaire 6 avec un bord tombé 7 de faible hauteur qui vient se superposer à la couronne annulaire 3 et emboîter le bord de celle-ci pour centrer le corps dans le réceptacle. La couronne annulaire 6 porte sur sa face supérieure des gorges radiales 8 destinées à former des repose-cigarettes.

Dans le mode de réalisation représenté la partie cylindrique centrale 2 du réceptacle a un diamètre interne plus grand que le diamètre externe du noyau central 5 pour réserver une

35

chambre annulaire périphérique 9 dont le fond situé plus bas que la partie centrale 10 sur laquelle vient prendre appui la face inférieure du noyau central 5 peut collecter entre deux vidages du cendrier la cendre qui a été déposée dans
5 la cavité 11 du noyau central 5. Le noyau central 5 peut toutefois s'emboîter avec un très faible jeu dans la partie cylindrique centrale 2.

Dans la couronne annulaire 6 et selon la caractéristique de
10 l'invention sont réalisées une pluralité de cheminées 12 dont le diamètre est seulement très légèrement supérieur au diamètre d'une cigarette. Le fond des cheminées 12 est obturé par la surface supérieure du fond 10 du réceptacle et en conséquence lorsque le bout en ignition d'un mégot est engagé
15 dans une cheminée il se produit une extinction rapide par étouffement.

Lorsque toutes les cheminées 12 ont reçu un mégot, on peut soulever le corps pour faire tomber ceux-ci dans le réceptacle
20 qui est vidé, s'il ne comporte pas la chambre périphérique du mode de réalisation représenté.

Le cendrier peut être réalisé en toute matière non dégradée par la chaleur dégagée par une cigarette par exemple en les
25 matières plastiques dites "Bakelite" et "Mélanite", en céramique, en verre ou en métal. Il peut recevoir de nombreuses modifications de détail, les cheminées pouvant être réalisées par des tubes.

Revendications

1. Un cendrier avec de façon connue un réceptacle pour les cendres et mégots, ce réceptacle présentant un fond sensiblement plat,
caractérisé en ce qu'il comporte un corps (5) susceptible
5 de venir par sa face inférieure sensiblement en appui sur le fond (10) du réceptacle (1) avec dans ce corps une pluralité de cheminées cylindriques (12) de diamètre légèrement supérieur au diamètre d'une cigarette.
- 10 2. Un cendrier selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie (10) du fond du réceptacle (1) sur laquelle viennent en contact les bases des cheminées (12) est légèrement surélevée par rapport au reste du fond.
- 15 3. Un cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les cheminées (12) sont disposées selon un cercle entourant un puits central (11) susceptible de
20 la surface supérieure (6) du corps étant conformée pour former des repose-cigarettes (8).

Fig:1

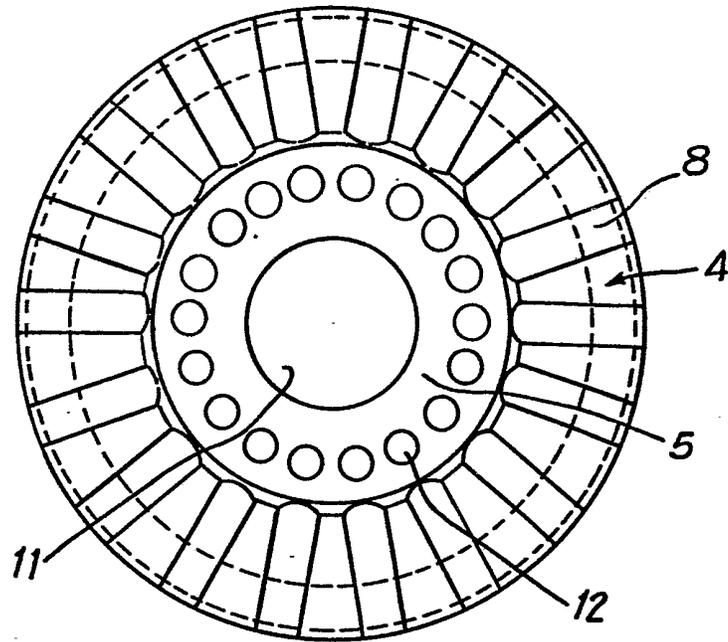


Fig:2

